



Le Mot du Maire

Tout d'abord, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée ainsi qu'à toute l'équipe municipale. Celle-ci a trouvé ses marques, de nombreuses réunions de travail ont déjà eu lieu, avec des décisions importantes concernant le futur lotissement : l'augmentation de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif, la création d'une taxe locale d'équipement...

Vous avez entre les mains la nouvelle formule de communication de la commune avec « LE PETIT LUTIN ». Ceci pour mieux vous informer, en « collant » au plus près à l'actualité. Il paraîtra selon les informations à communiquer tous les deux ou trois mois, et pour la même raison sur deux ou quatre feuilles.

Côté festivités, le Conseil municipal et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont accueilli les Anciens pour le repas du 8 mai dans une excellente ambiance.

A noter un adjoint est désormais présent tous les samedis matin en mairie de 10 h à 12 h, pour répondre à vos questions ou vous aider à résoudre vos problèmes : pour toutes les questions d'urbanisme, Jean Guengard, sera présent le 4ème samedi du mois.

Avec un peu d'avance sur le calendrier, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Didier FOUCHÉ

Conseil Municipal

Les conseillers municipaux



Nathalie EVRARD

Chemins, Voirie et Hameaux



Régine SEPRÉ

Centre social Montfort, CNAS, Finances/Budget
Associations, Communication, Urbanisme, CCAS



Karine NIVELAIS

SIVOS Bouloire, Commission scolaire, Syndicat du Jalais,
Assainissement Lagune, Commission d'Appels d'Offres, CCAS



Christian MÉROUZE

Communication, Chemins, Voirie et Hameaux,
Patrimoine



Maurice BUON

Syndicat Jalais, Syndicat Dué & Narais, Commission d'Appels
d'offres, Chemins, Voirie et Hameaux, Urbanisme, Patrimoine,
CCAS



Stéphane ESNAULT

SIVOS Bouloire, Syndicat du Dué & Narais,
Communication, Patrimoine



Bruno AIM

SIVOS, Conseil d'école, Finances/Budget, SIVOS Bouloire,
Commission scolaire, Travaux & Bâtiments



Denis CLÉMENT

SIVOS Bouloire, Assainissement Lagune,
Patrimoine



Thierry FAUCHÉ

SIVOS, Commission scolaire, Travaux & Bâtiments



Stéphane LEDRU

Communauté de communes,
Commission d'Appels d'offres, Communication

Le maire et les adjoints

(en gras les commissions animées par l'adjoint)



Didier FOUCHÉ

Maire de Soullitré

Participe à toutes les commissions



Jean-Michel GROS

Premier Adjoint

**Communauté de Communes
Communication
Finances/Budget**



Michel LECOMTE

Deuxième Adjoint

**Patrimoine
Travaux
Communauté de Communes
Finances/Budget**



Catherine DROUINEAU

Troisième Adjoint

**Syndicat du Dué & Narais
Assainissement Lagune
Travaux
Finances/Budget**



Jean GUENGARD

Quatrième Adjoint

**Chemins, Voirie et Hameaux
Urbanisme
CCAS
Syndicat du Dué & Narais
Finances/Budget**

Concours de Dessin



A nouvelle équipe, nouvelle publication. Toutefois nous conservons le nom du « LUTIN » pour les bulletins municipaux. Aussi pour les illustrer, et trouver notre nouveau lutin, nous organisons un concours de dessin ouvert à toutes et tous, petits et grands.

Les dessins, avec ou sans couleur, devront parvenir avant le 15 juillet à la mairie, sur une feuille A4 (21 x 29.7) avec le nom et l'adresse de l'auteur inscrits au dos. La commission communication sélectionnera le lutin le plus sympathique, et le gagnant sera récompensé. A vos crayons !!



Budget 2008

Le budget prévisionnel de 2008 a été voté lors du précédent mandat pour que la nouvelle équipe puisse se mettre au travail sans avoir à se préoccuper (dans un premier temps) des règles de la comptabilité publique.

Ce budget a été construit avec :

- des recettes fiscales issues des chiffres de 2007
- des investissements limités à ceux en cours tels que la sécurisation du carrefour de La Roche, le terrain pour la Lagune (achat réalisé en mars 2008), logiciels de la mairie, défibrillateur..
- des dépenses calculées au plus juste en laissant le choix au nouveau Conseil de les revoir. C'est notamment le cas pour les indemnités à verser aux élus, inscrites pour le montant maximum (28 600 €), qui ont été réduites (23 700 €) par une des premières décisions de la nouvelle assemblée communale. Le maire et les adjoints ont souhaité limiter leurs indemnités à 60% du maximum autorisé. Il a été attribué (pour couvrir notamment les frais de déplacements) une indemnité mensuelle de 10 € par conseiller municipal, portée à 50 € pour celui siégeant à la communauté de communes.

Le Conseil municipal, en l'attente d'une appropriation complète de la situation budgétaire de la commune et des règles budgétaires par ses 10 nouveaux membres, a décidé de ne pas modifier les taux des impôts directs locaux pour 2008.

Fonctionnement

	2008	2007
DEPENSES	450 604 €	460 474 €
Eau, EDF, combustibles, téléphone, entretien des terrains, voirie, bâtiments et matériels	121 132 €	129 172 €
Charges de personnel	159 420 €	140 500 €
Elus, service incendie, syndicats intercommunaux	104 447 €	84 366 €
Intérêts d'emprunts	19 267 €	20 253 €
Dépenses imprévues	0 €	15 000 €
Virement (et amortissements en 2007) à la section d'investissement	46 338 €	71 183 €
RECETTES	450 604 €	460 474 €
Concessions cimetière, cantine...	10 650 €	11 620 €
Atténuation de charges de personnel (sur un contrat aidé)	10 832 €	750 €
Impôts et taxes	221 173 €	221 173 €
Dotations, subventions	111 721 €	108 470 €
Revenus des immeubles	36 000 €	33 492 €
Produits exceptionnels	250 €	200 €
Indemnités de sinistre sur le logement de la Roche (2007)	0 €	4 031 €
Excédent reporté	59 978 €	80 693 €



Principaux Paramètres du Budget Général

Le budget communal 2008 s'équilibre en fonctionnement à 450 604 € (460 474 € en 2007, 383 904 € en 2006, 372 954 € en 2005) et en investissement à 101 258 € (153 469 € en 2007, 148 285 € en 2006, 128 601 € en 2005).

Les taux d'impositions sont toujours inchangés depuis 1985 : taxe d'habitation 8.24%, taxe foncière sur les propriétés bâties 8.88%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 25.64% et taxe professionnelle 7.70%.



Investissement

	2008	2007
DEPENSES	101 258 €	153 469 €
Capital des emprunts	21 100 €	20 108 €
En 2007 , atelier communal 22 110 €, cimetière 8 160 €, logement locatif à La Roche 6 570 €	0 €	36 840 €
Achat de terrains	2 100 €	2 100 €
Mairie : logiciels 2 034 €, défibrillateur 2 000 €	4 034 €	3 500 €
Salle des fêtes aspirateur (tables, lumières/plafond et sols en 2007)	400 €	28 400 €
Voirie (carrefour de la Roche 22 000 €, matériel 1 086 €)	23 086 €	2 400 €
Portail école	2 000 €	0 €
Caution PLA*	1 000 €	2 000 €
Déficit reporté	47 538 €	58 121 €
RECETTES	101 258 €	153 469 €
Virement de la section de fonctionnement	46 338 €	25 052 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**	6 296 €	8 704 €
Provision	47 538 €	53 630 €
En 2007 amortissements d'études antérieures (2001/2005), logiciels et solde de subventions	0 €	46 931 €
Caution PLA*	1 000 €	2 000 €
Vente parts sociales Crédit Agricole (en 2007 vente d'un terrain à l'entreprise Pascal Boulay)	86 €	1 350 €
En 2007, solde de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour l'atelier	0 €	15 802 €

* Les cautions PLA en dépenses et recettes correspondent aux départs et arrivées des locataires des logements de La Fromenté (1 000 € de caution par logement)

**Ce montant correspond au remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA supportée par la commune sur ses investissements en 2006.



Principaux Paramètres des Budgets CCAS et Assainissement

Pour les mêmes motifs que ceux retenus pour le budget Général, les budgets CCAS et Assainissement ont été votés par le précédent Conseil municipal.

Le budget du CCAS pour 2008 s'équilibre en fonctionnement à 7 092 € (7 441 € en 2007, 7 352 € en 2006, 6 569 € en 2005).

Les principales dépenses sont liées aux prévisions d'aides (4 897 €), au financement du repas du 8 mai (1 000 €) et à des frais divers (comme des pertes sur créances irrécouvrables pour 225 € ou les taxes foncières pour 100 €).

Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de la subvention votée par le Conseil municipal (5 000 €), de l'excédent antérieur (1 596 €) et de la location des terres agricoles (434 €).

Le budget Assainissement pour 2008 s'équilibre en fonctionnement à 10 096 € (16 609 € en 2007, 9 481 € en 2006, 6 326 € en 2005) et en investissement à 27 789 € (11 388 € en 2007, 11 970 € en 2006, 12 170 € en 2005).

En fonctionnement les principales dépenses sont liées à des prévisions sur travaux simples d'entretien (6 480 €) et des honoraires sur la mise en conformité de la lagune (1 000 €) ainsi qu'aux amortissements (2 616 €). Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de l'excédent antérieur (5 917 €), et des redevances d'assainissement (3 800 €).

En investissement les principales dépenses sont liées à des frais d'étude sur l'extension de la station d'épuration (8 372 €), à l'enlèvement des boues de cette même station (11 601 €) à l'achat d'un terrain pour l'extension de la lagune (3 222 €), à des prévisions de travaux sur le réseaux (3 958 €) et à des ajustements techniques en matière de TVA (3 273 €).

Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de l'excédent antérieur (18 627 €), à des ajustements techniques en matière de TVA (6 546 €) et aux amortissements (2 616 € provenant des dépenses de fonctionnement).



Premières Décisions

Pour faire face aux différentes dépenses (assainissement, extension de la lagune, écoles,...) générées par l'arrivée de nouveaux habitants, et pour tenir compte du fait que le budget « Assainissement collectif » doit s'équilibrer seul, le Conseil municipal a décidé de :

- porter la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à 3 000 € (au lieu de 1 000 €) pour les constructions nouvelles, à compter du 1er mai 2008. Ce chiffre est à comparer au coût d'un assainissement non collectif qui se situe actuellement entre 4 800 € et 8 900 €.
- d'instituer, à partir du 1er mai et pour 3 ans, la taxe locale d'équipement (TLE) qui correspond à un prix au m² appliqué aux constructions (neuves ou extensions). Elle est déterminée, à partir des permis de construire et des déclarations préalables. Elle est payable au Trésor Public en 2 fractions réparties sur les 2 années post construction. La TLE est différenciée en fonction de la nature des constructions. Pour favoriser le maintien des agriculteurs et des entreprises, le Conseil a choisi d'exonérer les constructions réalisées par ces 2 catégories socio-professionnelles. A titre d'exemple la TLE pour une maison neuve de 100 m² sera de 700 €. Pour la même maison, mais financée par un prêt à taux 0, la TLE sera de 246 €.

Par ailleurs, prenant acte de ce que le temps de travail réel hebdomadaire de la secrétaire de mairie excède celui fixé antérieurement, et que cet écart est compensé en jours de congé et donc de fermetures de la mairie (et ceci en contradiction avec les souhaits et les engagements pris), et afin de tenir compte des besoins grandissants de la population, des contraintes de gestion de plus en plus lourdes (transfert des tâches de l'Etat sur les communes) à l'origine du problème du temps de travail du secrétariat, le Conseil municipal a décidé de porter à 35 heures (au lieu de 33) le temps de travail de la secrétaire de mairie.



Brèves Communales

- **Inscriptions scolaires** au secrétariat de mairie pour la rentrée de septembre 2008, des enfants âgés de trois ans avant le 31 décembre 2008.
- Une documentation sur les activités des **centres de loisirs** d'Ardenay sur Merize et Connerré est disponible en mairie. Rappel : la commune prend en charge une partie du coût des frais de séjour des enfants de Soultré qui fréquenteront ces centres aérés.
- **Cimetière** : Pour un meilleur traitement des déchets, nous mettons en place le tri sélectif. Ainsi depuis quelques semaines trois conteneurs ont-ils été installés. Sur chacun est apposée une affiche précisant le type de déchet. Nous comptons sur vous pour veiller au respect de ces nouvelles consignes afin de faciliter le travail des agents communaux chargés de l'entretien du cimetière.
- **Lavoir communal** : Les agents d'entretien ont une fois encore réparé le lavoir communal, en remplaçant les tuiles arrachées. Nous faisons appel aux parents des enfants responsables de ces dégradations, pour les inciter à plus de civisme.

Dates à Retenir



- 21 juin** : Fêtes des écoles à Nuillé le Jalais.
- 9 juillet** : Pique nique des Anciens, boules et cartes.
- 10 août** : Bric à brac du Comité des Fêtes.
- 14 août** : Bal du Comité des Fêtes.
- 15 août** : Course cycliste du Comité des Fêtes.
- 17 septembre** : Concours de Belote des Anciens.

Brèves Générales

- Vous pouvez consulter et imprimer le **cadastre** sur internet, sur le site cadastre.gouv.fr
- **BB boutique** : le service de dépôt et vente d'occasion de matériel de puériculture (chaises hautes, parcs, poussettes, sièges auto, lits, stérilisateurs...) a réouvert ses portes au Centre Social Rural de Montfort le Gesnois, tous les mardis de 14h à 18h. Personne à contacter pour plus de renseignements : Anne Pichard 02 43 76 70 25.
- Partageons la route **Covoiturons en Sarthe**
Conducteurs, vous cherchez des passagers ?
Passagers, vous cherchez des conducteurs ?
La solution : www.covoiturage.sarthe.com un service en ligne du Conseil Général de la Sarthe.
- Des **subventions** pour vos travaux : Pour les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants selon leurs revenus, et les retraités. Renseignez vous en mairie ou auprès du Centre d'Amélioration du logement en Sarthe.